

<b>Secteur :</b>	Transport
<b>Sous-secteur :</b>	Transport par eau
<b>Classification de l'industrie :</b>	<p>CTI 4129 Autre construction lourde (dragage seulement)</p> <p>CTI 4541 Industrie du transport par eau de voyageurs et de marchandises</p> <p>CTI 4542 Traversiers</p> <p>CTI 4543 Industrie du remorquage maritime</p> <p>CTI 4549 Autres industries du transport par eau</p> <p>CTI 4552 Industrie de l'administration portuaire (accostage, soutage et autres manœuvres de navires dans un port, seulement)</p> <p>CTI 4553 Industrie du sauvetage maritime</p> <p>CTI 4554 Service de pilotage, industrie du transport par eau</p> <p>CTI 4559 Autres industries des services relatifs au transport par eau (sauf l'aspect terrestre des activités portuaires)</p>
<b>Type de réserve :</b>	<p>Traitement national (Article 3)</p> <p>Traitement de la nation la plus favorable (Article 4)</p> <p>Dirigeants, conseils d'administration et admission du personnel (Article 6)</p> <p>Prescriptions de résultats (Article 7)</p>
<b>Description :</b>	<p>Le Canada se réserve le droit d'adopter ou de maintenir des mesures relatives à la fourniture de services de cabotage maritime ou à l'investissement dans de tels services, y compris :</p> <p>a) le transport de marchandises ou de passagers par navire entre des points situés sur le territoire du Canada ou dans les eaux recouvrant le plateau continental du Canada, soit directement soit via un endroit situé à l'extérieur du Canada, mais en ce qui concerne les eaux recouvrant le plateau continental du Canada, le transport de marchandises ou de passagers uniquement pour la recherche, l'exploration, ou le transport des ressources minérales ou non biologiques du plateau continental du Canada;</p>